

ORDRE DU JOUR Assemblée Extraordinaire du 21 juin 2021

- Préambule sur les conditions exceptionnelles de la séance
 - Mot de bienvenue
 - Lecture de l'avis de convocation incluant l'ordre du jour
 - Protocole d'entente intermunicipale concernant des services d'inspection
 - Protocole d'entente intermunicipale (conciliateur- arbitre) entre la MRC de Drummond et la municipalité de Saint-Lucien
 - Période de questions sur les sujets ci-dessus mentionnés
 - Levée de la séance
-

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN, dûment convoquée et tenue le 21 juin 2021, 20h30, au Centre communautaire situé au 5350, 7e Rang à Saint-Lucien.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Raymond Breton,	conseiller	siège no 2
Madame Maryse Joyal,	conseillère	siège no 3
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller	siège no 4
Monsieur Michel Côté,	conseiller	siège no 5

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Diane Bourgeois, Mairesse.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. PRÉAMBULE SUR LES CONDITIONS EXCEPTIONNELLES DE LA SÉANCE

Puisque le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours a été renouvelé et est toujours en vigueur aujourd'hui pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux, la présente séance est tenue en public en respectant les règles sanitaires et de distanciation nécessaires.

2. MOT DE BIENVENUE

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20h30.

3. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

L'avis de convocation à la séance extraordinaire de la municipalité de Saint-Lucien destiné aux élus est lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

4. PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT DES SERVICES D'INSPECTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond offre des services d'inspection en bâtiment et en environnement à la Municipalité de Saint-Lucien;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Saint-Lucien à signer une entente avec la MRC de Drummond afin d'utiliser les services d'inspection en bâtiment et environnement offerts par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et la Municipalité, parties à l'entente, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente de services;

EN CONSÉQUENCE, **il est proposé par Monsieur Raymond Breton,** et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Municipalité de Saint-Lucien et la MRC de Drummond intitulée « Protocole d'entente intermunicipale concernant des services d'inspection » et d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente.

Adoptée. #2021-06-158

5. PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE (CONCILIATEUR-ARBITRE) ENTRE LA MRC DE DRUMMOND ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond offre des services d'inspection en bâtiment et en environnement ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Saint-Lucien à signer une entente avec la MRC de Drummond afin d'utiliser les services d'inspection en bâtiment et environnement offerts par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et la Municipalité, parties à l'entente, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente de services;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Monsieur Michel Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Municipalité de Saint-Lucien et la MRC de Drummond intitulée « Protocole d'entente intermunicipale concernant un service d'inspection (conciliateur-arbitre) » et d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente.

Adoptée. #2021-06-159

6. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS CI-DESSUS MENTIONNÉS

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Maryse Joyal, et résolu à l'unanimité des conseillers, de lever l'assemblée. (Fin à 20h41)

Adoptée. #2021-06-160

Diane Bourgeois
Mairesse

Alain St-Vincent-Rioux
Directeur général et secrétaire-trésorier